



Saisie mobilière suite impayé crédit

Par **sylvie**, le **16/03/2012 à 10:40**

Bonjour,

J'ai un commerce en nom propre en grande difficulté. Je ne peux plus payer mon crédit et autres créances.

J'ai peur d'être saisi sur mes biens mobiliers.

Si ces biens sont des biens que l'on m'a prêté, peuvent-ils être saisis ?

Par **edith1034**, le **16/03/2012 à 10:57**

il faut démontrer par facture qu'ils ne sont pas à vous

pour tout savoir sur les saisies

<http://www.fbfs.net/procedure-d-execution.htm>